

Bibliothèque de Labeuvrière

Règlement pour le prêt de documents multimédia : CD-Rom, CD audio et DVD

- Article 1 :** La bibliothèque consent un prêt individuel gratuit aux personnes physiques inscrites à la bibliothèque. Ce prêt est limité à un usage privé ou dans le cercle de famille.
- Article 2 :** Les collectivités (écoles, associations, entreprises...) ne peuvent emprunter de CD ou DVD.
- Article 3 :** La reproduction, l'exécution et la radiodiffusion des œuvres enregistrées sont formellement interdites.
- Article 4 :** Le prêt accordé par adhérent est de **2 documents multimédia (CD-Rom, CD audio ou DVD) pour une durée de 3 semaines maximum.**
- Article 5 :** L'utilisateur s'engage à respecter le délai du prêt et le bon état des documents.
- Article 6 :** Les anomalies constatées devront être signalées lors du retour des documents.
- Article 7 :** L'utilisateur devra assurer le remplacement ou le remboursement du document perdu ou détérioré.
- Article 8 :** Une autorisation parentale est obligatoire pour les adhérents âgés de moins de 18 ans. **Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un représentant légal.**

J'accepte les conditions d'utilisation du service multimédia, et reconnais avoir pris connaissance du présent règlement.

Labeuvrière, le

L'adhérent,

Nom de l'adhérent (ou représentant légal) : _____

Nom de l'enfant (le cas échéant) : _____